

-----0-----
DECRET N° 97-217 DU 6 MAI 1997
chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de
l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 05 Mai 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

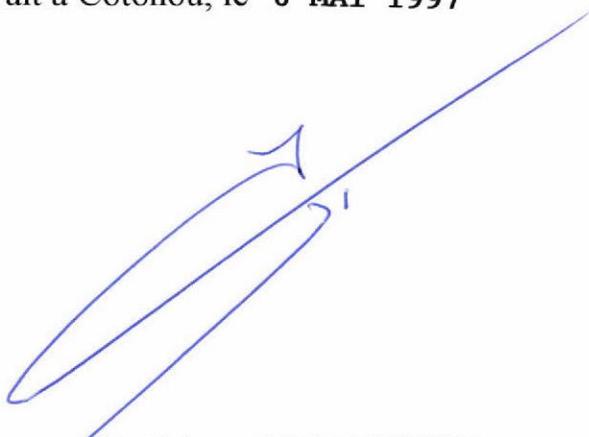
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 05 Mai 1997 **Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Pierre OSHO** ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **6 MAI 1997**

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU